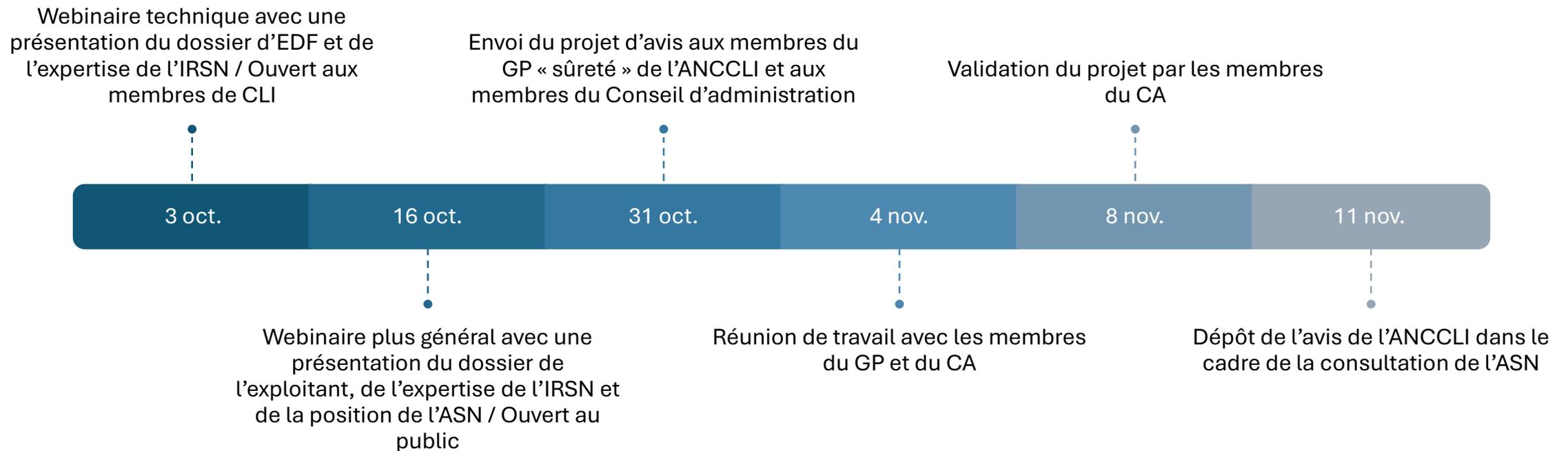


AVIS DE L'ANCCLI SUR LE PROJET DE
POSITION DE L'ASN SUR LES
ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR EDF DANS
LE CADRE DU 5^E RÉEXAMEN PÉRIODIQUE
DES RÉACTEURS DE 900 MWE

12 décembre 2024, HCTISN

CONSTRUCTION DE L'AVIS

UN AVIS COCONSTRUIT



2 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

2 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- » Un temps de consultation **trop court** pour une bonne participation de la société civile
- » Compensé par une **mise à disposition du dossier d'EDF plusieurs mois avant** le début de la consultation
- » **Absence de regard dans le RP5 de la dépendance des réacteurs aux autres installations** (production du combustible, traitement des combustibles usés, fabrication du Mox et gestions des matières et déchets)



REMARQUES GÉNÉRALES

DEMANDES DE L'ANCCLI POUR MIEUX INFORMER ET MIEUX POUVOIR S'IMPLIQUER

» Croisement RP4 & RP5

- › Un calendrier, réacteur par réacteur, avec **les échéances du 4^e et du 5^e** réexamens périodiques de sûreté

» RP4, les objectifs sont-ils atteints ?

- › Un **état des lieux**, réacteur par réacteur, à la fois précis et accessibles par des non-experts

» Le programme pluriannuel de maîtrise de la conformité

- › Une liste, réacteur par réacteur, des **thèmes et visites du programme**, notamment pour les CLI l'ANCCLI
- › Pour permettre de **solliciter l'exploitant** pour l'accompagner lors de certaines visites ou de traiter certains sujets spécifiques lors des réunions des CLI
- › Une interrogation sur les **critères de choix** des thématiques du programme et des visites et aussi sur les **personnes participant à ce choix**

» Les 900 MWe n'atteignent toujours pas les niveaux de sûreté des réacteurs de nouvelles générations

- › bâtiments combustibles ne sont bunkérisés
- › pénétrations de cuve ne sont pas sur le couvercle
- › instrumentation interne des cuves 900 n'est pas du même niveau la même que celle de l'EPR
- › systèmes ne possèdent pas autant de redondance
- › 900 ne possèdent pas de systèmes de sauvegarde passifs...

» Améliorer autant que possible

- › Interprétation du code l'environnement en y ajoutant la notion « *autant que possible* »
- › L'ANCCLI rappelle que l'exploitant doit mettre en œuvre des dispositions **pour améliorer la protection de intérêts mentionnés à l'article L. 593-1** (la sécurité, la santé et la salubrité publiques ou la protection de la nature et de l'environnement) et que **si tel n'était pas le cas, cela doit faire partie des critères qui peuvent conduire à une décision d'arrêt définitif d'un réacteur nucléaire**

INQUIÉTUDES SUR LA TÊTE DE SÉRIE ET LA FIN DE SÉRIE

- » Sur la demande n° 13 de l'ASN (révision de l'étude sismique d'ici mi-2027)
 - › L'ANCCLI veillera à ce que les délais soient respectés et que la visite décennale de Tricastin 1 **intègre bien la révision de l'aléa sismique**
- » Sur le calendrier général de la tête de série
 - › L'ANCCLI souhaiterait avoir des précisions sur **la cohérence des étapes des études et travaux**
- » Sur les tranches « fin de série », dont les visites décennales sont attendues après 2040
 - › L'ANCCLI considère nécessaire d'avoir **des études mises à jour ou complémentaires** afin de tenir compte des dernières données techniques et scientifiques

VIGILANCE SUR LES MATÉRIELS NON REMPLAÇABLES ET INACCESSIBLES

- » L'ANCCLI s'interroge sur **la vigilance** qu'il faut appliquer à certains **matériels dits « remplaçables »** mais qui **n'ont pas été remplacés et ne le seront jamais** (bâtiment du combustible, coudes auprès de la cuve, pressuriseurs, tours aéroréfrigérantes, câbles électriques...)
- » L'ANCCLI s'interroge sur les **matériels inaccessibles**

- » L'ANCCLI suggère qu'un travail approfondi soit engagé pour la **réduction non pas des volumes mais bien des quantités** de déchets, **notamment sur les déchets de très faible activité (TFA)**
- » L'ANCCLI s'interroge sur le **combustible Mox**, sur le fait que cet enjeu tant en termes de sûreté qu'en termes de gestion de matières et/ou déchets **ne soit pas du tout évoqué ni dans le dossier d'EDF ni dans la position de l'ASN**

L'AVIS DE L'ANCCLI SUR LES DEMANDES DE

L'ASN :

LES RISQUES

- » Demande n° 1 sur le programme pluriannuel de maîtrise de la conformité
 - › + la mise en place d'un comité pluraliste pour la définition, la priorisation et la qualification

- » Demande n° 4 sur les marges et la révision des calculs de la formule de fragilisation par irradiation
 - › Quelles cuves ont de faibles marges ?
 - › + d'une date pour la remise des justifications d'EDF

» L'ANCCLI souhaite que l'ASN rajoute des demandes

- › Concernant les résultats de l'efficacité de l'intégration des grappes en hafnium avec les nouvelles valeurs de fluence neutronique
- › Concernant la zone de tubulures des cuves, puisque l'ASN dit « *J'attire votre attention sur le fait que vous devrez vous assurer de la validité des conclusions tirées des essais de vieillissement accélérés pour couvrir un fonctionnement jusqu'à 60 ans.* »
- › Concernant la résistance mécanique des coudes E, l'ASN attire l'attention sur le fait que la résistance mécanique de plusieurs coudes E (coudes directement connectés à la cuve) est **susceptible d'être insuffisante pour justifier la poursuite de fonctionnement des réacteurs. L'ANCCLI demande la remise du rapport justifiant la suffisance des calculs mécaniques, avec une date limite**

» Demande n° 5

- › L'ANCCLI demande si d'autres **soudures dont la rupture n'est pas considérée** dans la démonstration de sûreté ne possèdent pas non plus de plan de surveillance.

» Demande n° 6

- › L'ANCCLI s'interroge sur le **maintien de la qualification des matériels non accessibles à la vérification et au contrôle** qui ne possédaient pas de qualification initiale et qui n'ont donc certainement pas de « cobaye » à qui on a fait subir des tests de vieillissement.

» Demande n° 8

- › **Difficultés d'exploitation** pouvant **affecter les intérêts** mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement, au **Bugey**
- › Quelles sont-elles ?
- › Quelle est le résultat de l'évaluation de l'impact sur les intérêts ?

» Demande n° 10

- › Exhaustivité sur les évènements climatiques

» Demande n° 11

- › Comment se fait-il qu'une INB et l'ASN ne puissent pas disposer d'éléments sur les ICPE ?

» Demande n° 13

- › Echéance plus précise et même plus proche pour la révision de l'étude sur les effets de site particuliers au niveau de Tricastin

» Demande n° 15, 16, 17 et 19

- › Ajout d'échéances
- › Et surtout pas de report à la VD6 !

L'AVIS DE L'ANCCLI SUR LES DEMANDES DE

L'ASN :

LES INCONVÉNIENTS

» L'ANCCLI note que de nombreuses études et modifications majeures sur les impacts environnementaux vont être engagées lors de ce 5e réexamen périodique. Elle s'étonne qu'au regard de l'importance de ce sujet cela ne soit pas réalisé plus régulièrement et plus proactivement depuis le démarrage de chaque réacteur.

» Demande n° 25

- › Intégrer les évolutions du territoire (démographie, rejets des autres installations industrielles, tertiaires et domestiques, usages des sols et des eaux de surface et souterraines...)
- › Étendre jusqu'aux embouchures des fleuves, à minima.

ÉTUDES SUR LE CUMUL DES INCIDENCES SUR LE RHÔNE ET SUR LA LOIRE

» Demande n° 26

- › L'échéance du 31 décembre 2029 trop tardive au regard des premières visites décennales et notamment celle de Tricastin 1
 - Avancer l'échéance de 2 ans.
- › L'ANCCLI s'interroge sur l'absence de démarche similaire pour la Garonne/Gironde.

CONCLUSION

- » L'ANCCLI propose que les acteurs du nucléaire se mettent autour de la table pour élaborer des **critères d'arrêt** définitif de manière concertée.
- » Le 5e réexamen périodique **ne doit pas permettre le report de travaux ayant un impact sur les intérêts** mentionnés à l'article L. 593-1 du Code de l'environnement, après la visite décennale
- » **Les CLI seront un acteur clé à informer** en amont des visites décennales, notamment sur les résultats des études de la phase générique
- » Le retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima a permis de renforcer la sûreté, notamment dans le cadre des travaux du 4e réexamen périodique, mais **les réexamens périodiques suivants ne doivent pas passer à côté de progrès dans le champ des situations accidentelles**. Le 5^e réexamen semble passer à côté.

POUR TOUTE INFORMATION

yveslheureux@anccli.org
coraliepineau@anccli.org

WWW.ANCCLI.ORG